



ÉLEVAGE

// CONCOURS DE SAINT-PIERRE-DE-VARENNES

Du soleil, des veaux et des ventes !

Le concours de reproducteurs charolais de Saint-Pierre-de-Varennnes s'est tenu le 8 octobre dernier. 95 animaux – dont 93 veaux mâles et femelles et deux taureaux de 18 mois – ont concouru pour cette 77^e édition. Le jury a procédé au classement de six sections de veaux mâles inscrits et quatre sections de veaux mâles non inscrits ainsi que deux sections de laitonnnes. Comme de coutume, le rendez-vous a attiré de nombreux visiteurs dans une ambiance digne des grandes heures des foires-concours agricoles d'antan. Cette année encore, le concours de Saint-Pierre a été le théâtre de transactions commerciales avec pas moins de dix veaux vendus.



Le Gaec Chevalier remporte le premier prix d'honneur des veaux mâles inscrits.

Extrait du palmarès

1^{er} prix d'honneur veaux mâles inscrits : Gaec Chevalier, Mesvres.

1^{er} prix d'honneur veaux mâles non inscrits : EARL Guillot Jean-Pierre, Saint-Bérain-sous-Sanvignes.

Prix d'honneur taureaux de 18 mois : Yves Rollet, Chenay-le-Châtel.

Prix d'honneur génisses : Yves Rollet, Chenay-le-Châtel.

1^{er} prix d'ensemble veaux mâles inscrits : EARL du Grand Monetots, Écuisses.

1^{er} prix d'ensemble veaux mâles non inscrits : EARL Guillot Jean-Pierre, Saint-Bérain-sous-Sanvignes.

Prix d'ensemble génisses : Gaec du Tremblay, Saint-Eusèbe.



Yves Rollet a remporté le prix d'honneur génisses avec Tamise. L'élevage de Chenay-le-Châtel décrochait aussi le prix d'honneur taureau avec Salvador.

Marc Labille

// STATION DE JALOGNY

C'est lancé !

La station du GIE Synergie Charolais, basée à Ferm'Inov – plus connue sous le nom de Ferme expérimentale de Jalogny – a sélectionné les veaux qui sont rentrés le 27 septembre dernier.

Cette année encore, la vingtaine de commissaires constitués d'éleveurs et de techniciens a couvert une partie du territoire français. Les éleveurs montrent toujours un engouement fort pour la station du GIE Synergie Charolais de Jalogny. C'est pourquoi pas moins de 250 veaux ont été inscrits provenant de 17 départements français. La sélection s'est faite en cinq jours fin août.



Le 27 septembre,

86 veaux ont fait leur entrée à la station de Jalogny. Un protocole sanitaire et une expertise stricte ont été réalisés dès le jour de l'arrivée. Une période de 28 jours dite « d'adaptation » a alors débuté afin de gommer tous les effets élevages. S'ensuivra le protocole habituel, ordonné par l'Institut de l'élevage et la Fédération nationale des stations d'évaluation, comme chaque année. Un large panel de profils est ainsi sélectionné à la station : qualités maternelles, qualités bouchères, profils bien-naitre, profils sans cornes et plus encore. Ces animaux seront présentés avant la vente lors des traditionnelles portes ouvertes qui se dérouleront sur rendez-vous du 6 au 11 février 2023.

La vente aura lieu le 17 février 2023 aux Halles de Charolles. Elle se déroulera comme habituellement mais cette année encore, le GIE Synergie Charolais mettra l'accent sur le numérique. La vente se réalisera sur place en présentiel mais également, en direct live sur le web pour permettre aux éleveurs les plus éloi-

gnés ou ne pouvant pas se déplacer de pouvoir acquérir une génétique évaluée avec toutes les garanties sanitaires, et ce même à distance depuis son canapé. Cet outil développé par la Sicafoime, maîtrisé de tous, est un élément facilitateur de la vente sur Internet.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des candidats avec l'ensemble des pedigrees et des performances individuelles sur le site Internet : stationevaluation71.com. Mais également sur la page Facebook : Station d'Évaluation de Saône-et-Loire, où on peut suivre le quotidien de la station.

Chloé Vergneault

// EN BREF

Vingt fromages exemptés de transparence

Un décret du 13 octobre (paru au JO le 16 octobre) ajoute 20 fromages AOP* à la liste des produits exemptés de l'obligation de transparence sur le coût de la matière première agricole (article 4 de la loi ÉGAlim 2) dans les négociations entre les transformateurs et leurs clients. Le Cnaol (conseil national des 51 AOP laitières) militait depuis plusieurs mois pour que les organismes de défense et de gestion (ODG) qui le souhaitent puissent sortir de ce cadre, estimant qu'il n'était pas adapté aux spécificités des produits. « Restreindre la valeur économique d'un produit AOP laitier seulement au poids du lait entrant dans la transformation de produit, c'est la réduire très fortement, soulignait son délégué général Sébastien Breton. On est sur un produit qui a une valeur alimentaire, mais aussi culturelle, sociale et symbolique, que les consommateurs sont prêts à valoriser ». Autre ajout à la liste des exemptions : l'alimentation des animaux de compagnie.

*Abondance, beaufort, bleu de Gex, brillant-savarin IGP, chaource, chevrotin, comté, emmental de Savoie IGP, époisses, gruyère IGP, mont d'or, morbier, pélarion, picodon, raclette de Savoie IGP, reblochon, rigotte de Condrieu, saint-neaire, tome des Bauges, tomme de Savoie.

La Nouvelle-Zélande veut taxer le méthane des vaches et moutons

Le gouvernement travailliste (gauche) de Jacinda Ardern qui a fait de la lutte contre le réchauffement climatique un de ses chevaux de bataille a dévoilé le 11 octobre un projet qui vise à taxer les émissions de gaz à effet de serre des animaux d'élevage. « Parce que ces derniers représentent près de la moitié des émissions brutes de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Zélande », a-t-il justifié. Avec cette mesure, le pays espère réduire, d'ici 2030, les émissions de méthane de 10 % par rapport à ses niveaux de 2017 et de 47 % à l'horizon 2025. En conséquence, à partir de 2025, les éleveurs pourraient payer les émissions de gaz de leurs animaux au même titre que les autres industries polluantes. Le niveau de taxation reste cependant à déterminer. Ce projet a naturellement suscité la colère des agriculteurs néozélandais et de leurs syndicats. Ils ont rappelé que le pays compte aussi 1,4 million d'hectares de forêts et 11,7 millions d'ha de surface agricole utile dont 90 % en pâturage qui absorbent du carbone. La Nouvelle-Zélande forte de 5 millions d'habitants possède environ 10 millions de bovins et 26 millions de moutons.

